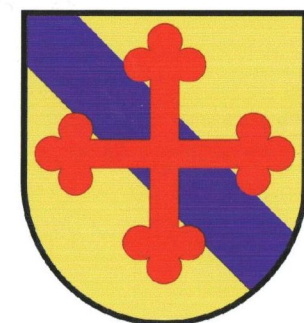


183633

CANTON DE VAUD

SULLENS



ADDENDA AU PGA

ZONES DE VILLAS (FAIBLE DENSITE) ET DE PERROSET

(Modification au lieu-dit "En Moille Sullaz")

PLAN ET REGLEMENT

Echallens, le 19 septembre 2012 L'ingénieur géomètre breveté : DT 076'149 RC / NBo

R. Courdesse

Régis Courdesse

COURDESSE & ASSOCIÉS
INGÉNIEURS ET GÉOMÈTRES SA

Rue de Praz-Palud 7 - 1040 Echallens / Tél. (021) 886.22.44 - Fax (021) 886.22.47
E mail : courdesse@courdesse-associes.ch

APPROUVÉ PAR LA MUNICIPALITÉ DE SULLENS
DANS SA SÉANCE DU 21 MAI 2012

Le Syndic :

Christian Séchaud

Christian Séchaud



La Secrétaire :

Annelise Ramuz

Annelise Ramuz

SOU MIS À L'ENQUÊTE PUBLIQUE DU 26 OCTOBRE AU 26 NOVEMBRE 2012

Le Syndic :

Christian Séchaud

Christian Séchaud



La Secrétaire :

Annelise Ramuz

Annelise Ramuz

ADOPTÉ PAR LE CONSEIL COMMUNAL DE SULLENS
DANS SA SÉANCE DU 20 MAI 2013

Le Président :

Christian Collaud

Christian Collaud



La Secrétaire :

Françoise Bastian Fierro

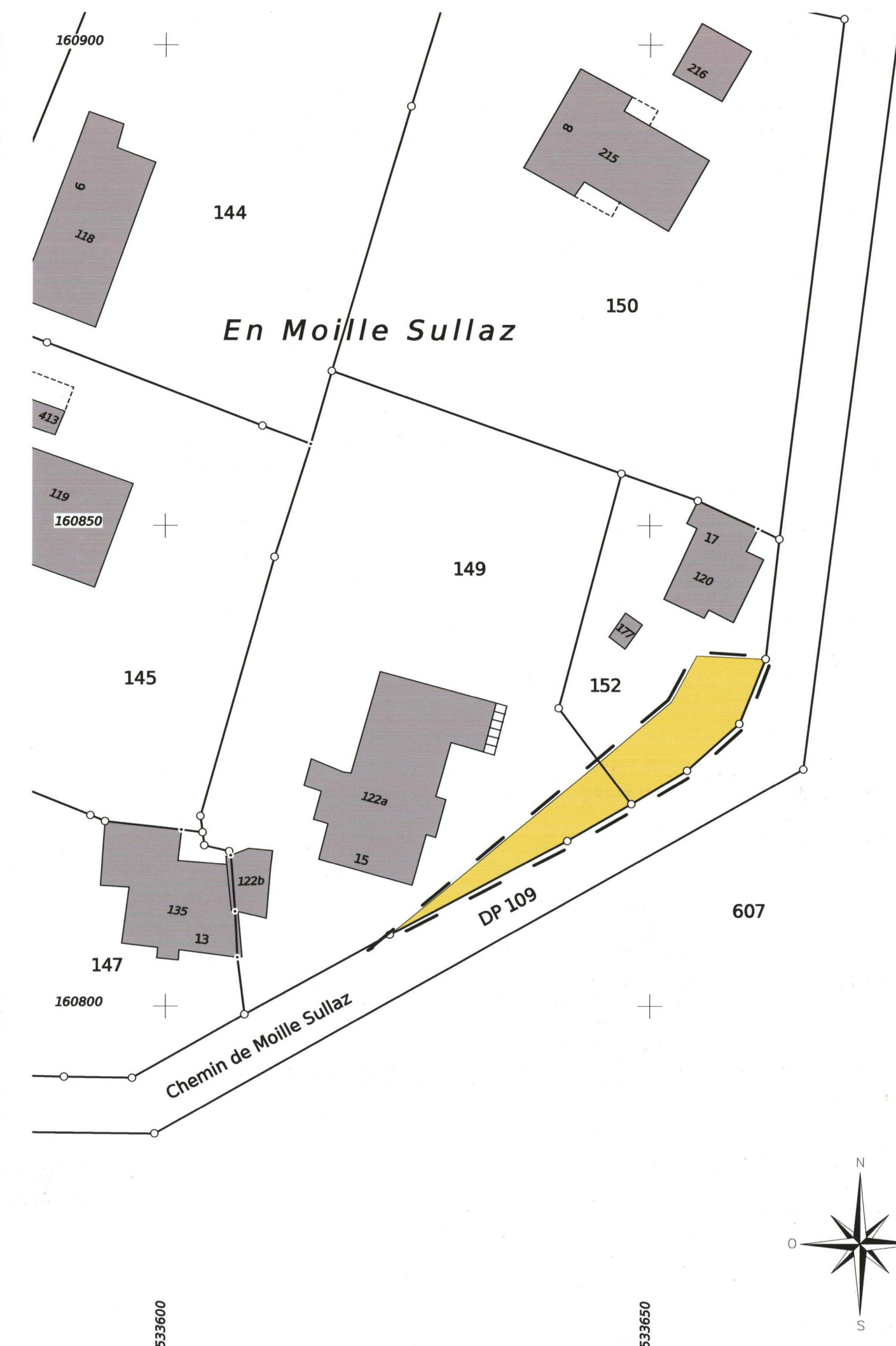
Françoise Bastian Fierro

APPROUVÉ PRÉALABLEMENT PAR LE DÉPARTEMENT COMPÉTENT
Lausanne, le 08 OCT. 2013

La Cheffe du Département :

Christine Fournier

Mis en vigueur le 28 NOV. 2013



RÈGLEMENT CONCERNANT LA MODIFICATION DU PGA

Article premier

Les articles 41 à 49 (chapitre V : Zones de villas (faible densité) et de Perroset) du règlement communal sur le Plan général d'affectation et la police des constructions approuvé par le Département des infrastructures le 27 septembre 1995 s'appliquent à l'intérieur du périmètre de l'addenda défini par le plan.

Article 2 Entrée en vigueur et abrogation

Le présent Addenda au PGA « Zones de villas et de Perroset » entre en vigueur par décision du Département compétent du canton de Vaud. Il abroge à l'intérieur de son périmètre toutes les dispositions antérieures qui lui sont contraires.

Propriétaires intéressés :

Parcelle 149 : Alexandre et Nathalie Krieger : surface RF actuelle : 1'780 m², surface après mutation du 6 décembre 2011 : 1'856 m²

Parcelle 152 : Christophe Ramuz : surface RF actuelle : 399 m², surface après mutation du 6 décembre 2011 : 515 m²

Légende :

-  Zone de villas (faible densité) et de Perroset
-  Périmètre de l'addenda

Coordonnées moyennes : 533'650 / 160'825

Echelle : 1 : 500